

## **BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (B.P.U.)**

**MAÎTRE DE L'OUVRAGE :**

**Commune de Chambly**

**OBJET DE L'APPEL D'OFFRES :**

**Exécution des revêtements superficiels  
Travaux courants de voirie et travaux divers**

C.C.A.P. N°		Bordereau des prix unitaires	1	/	30	
-------------	--	------------------------------	---	---	----	--

N° des prix	Désignation	Montant en chiffres hors taxes
<p><b>A0</b></p>	<p><b>Installation et repliement du chantier</b></p> <p>Les prix A0.01 rémunèrent au forfait journalier les frais d'installation et de repliement de chantier soumis à coordination SPS. Ils comprennent essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'aménagement des bureaux de chantier et des aires de stockage, ainsi que des accès chantiers, frais liés à la mise en place des mesures de sécurité et de protection de la santé selon les modalités définies par le maître d'œuvre et le coordonnateur SPS.</li> <li>- L'amenée des engins et du matériel nécessaires à l'exécution des travaux.</li> <li>- Repli du matériel et remise en état des lieux.</li> <li>- Les contraintes liées à l'exploitation du domaine public ou privé.</li> <li>- Les mesures liées à la protection de l'environnement (rejets d'effluents, etc. ...).</li> <li>- Les contraintes liées à la gestion des ordures ménagères.</li> <li>- Les contraintes liées au maintien des accès aux propriétés riveraines.</li> <li>- Le gardiennage éventuel.</li> </ul> <p>Les prix n° A0.01 s'appliquent selon la catégorie du chantier, au sens de la loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993 et du décret n° 94-1159 du 26 décembre 1994, ainsi que de l'ensemble des textes, décrets et règlements en vigueur par rapport à la sécurité et la protection de la santé.</p> <p>Ces prix rémunère également les frais liés à la mise en place pour l'entreprise des mesures de coordination SPS et notamment l'établissement des documents requis par le coordonnateur SPS et la participation aux réunions spécifiques.</p> <p>Les prix A0.02 rémunèrent à la journée les installations de chantier qui ne sont pas soumis à coordination SPS.</p> <p>Lorsque plusieurs chantiers distincts se déroulent simultanément sur le territoire de la commune, sauf avis contraire du CSPS, l'installation est commune à l'ensemble des chantiers.</p>	
A0.01a	<p>Pour un chantier de catégorie 3 Le forfait d'installation et repli :</p>	
A0.01b	<p>Installation de chantier de catégorie 3 La journée :</p>	
A0.01c	<p>Pour un chantier de catégorie 2 Le forfait d'installation et repli :</p>	
A0.01d	<p>Installation de chantier de catégorie 2 La journée :</p>	
A0.02a	<p>Installation de chantier pour une durée maximale de 1 journée La journée :</p>	
A0.02b	<p>La journée supplémentaire La journée :</p>	
<p><b>A1</b></p>	<p><b>Signalisation temporaire de chantier et pilotage de la circulation par alternats</b></p> <p>Les prix A1 rémunèrent à la ½ journée l'amenée, la mise en place des dispositifs de signalisation temporaire pendant la durée du chantier et leur enlèvement en fin de travaux. Ils comprennent essentiellement :</p>	

N° des prix	Désignation	Montant en chiffres hors taxes
A1.01a A1.01b A1.02a A1.02b A1.02c A1.02d	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'exploitation, la surveillance, l'entretien, le remplacement de jour comme de nuit de la signalisation courante.</li> <li>- Si nécessaire l'exploitation, la surveillance, l'entretien, le remplacement de jour comme de nuit d'une circulation alternée réglée par feux tricolores ou manuellement.</li> <li>- La location éventuelle.</li> </ul> <p>Ils comprennent également l'amenée et le repli du matériel, les coûts de branchement et de fonctionnement des appareils électriques et si nécessaire du personnel ainsi que du matériel de télécommunication. La mise en place des alternats est soumise à l'accord préalable du maître d'œuvre.</p> <p>Signalisation temporaire de chantier La journée :</p> <p>La demi-journée supplémentaire :</p> <p>Pilotage par alternats manuels La journée :</p> <p>La demi-journée supplémentaire :</p> <p>Pilotage par feux tricolores La journée :</p> <p>La demi-journée supplémentaire :</p>	
A2 A2.01a A2.01b	<p><b>Signalisation de jalonnement des itinéraires de déviation</b></p> <p>Les prix A2 rémunèrent à la journée l'amenée, la mise en place des dispositifs de signalisation d'extrémités du chantier et de jalonnement des itinéraires de déviations pendant la durée du chantier et leur enlèvement en fin de travaux. Ils comprennent essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'exploitation, la surveillance, l'entretien, le remplacement de jour comme de nuit.</li> <li>- Les coûts de branchement et de fonctionnement des appareils électriques utilisés.</li> <li>- La location éventuelle.</li> </ul> <p>L'installation des dispositifs nécessaires au balisage des itinéraires de déviation de la circulation pendant l'exécution des travaux.</p> <p>Signalisation d'approche, de position et de jalonnement La journée :</p> <p>La demi-journée supplémentaire :</p>	
A3	<p><b>Fourniture et pose de panneaux d'information aux abords des chantiers</b></p> <p>Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la pose de panneaux d'information aux abords des chantiers pendant la durée des travaux. Il comprend essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La fourniture et la pose de panneaux de 1,50 m de hauteur par 1,00 m de largeur en contreplaqué marine y compris poteaux de fixation et scellements.</li> <li>- Chacun des panneaux d'information devra avoir toutes les inscriptions en laque de couleur bleue marine sur fond en laque de couleur ivoire.</li> <li>- Les dimensions et les couleurs des logos ou écussons devront être validés par le maître d'œuvre.</li> </ul> <p>Il devra comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La désignation du maître d'ouvrage.</li> <li>- Le numéro de l'opération et son objet.</li> </ul>	

N° des prix	Désignation	Montant en chiffres hors taxes
A3.01	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le montant des travaux TTC.</li> <li>- Le mode de financement et participations.</li> <li>- La désignation du maître d'œuvre.</li> <li>- La désignation de l'entreprise et son adresse.</li> <li>- La date de fin de travaux.</li> <li>- Le logo ou écusson en couleur du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre et selon le cas de la Région Picardie, du Conseil Général de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Thelle et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.</li> </ul> <p>Fourniture et pose de panneaux d'information L'unité :</p>	
<p><b>A4</b></p> <p>A4.01</p> <p>A4.02</p>	<p><b>Construction, entretien et démolition des pistes d'accès au chantier</b></p> <p>Le prix n° A4.01 rémunère au mètre carré les fournitures et travaux nécessaires à la construction des pistes de chantier. Il comprend essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les terrassements, la fourniture et la mise en œuvre des matériaux nécessaires à la construction des pistes.</li> <li>- Leur entretien et leur réfection pendant la durée des travaux.</li> </ul> <p>Dans le cas où ces pistes seraient construites hors de l'emprise d'occupation temporaire définie par le plan joint au dossier, la recherche des accords de passage auprès des propriétaires des parcelles concernées, l'indemnisation des pertes de culture, le paiement des indemnités aux propriétaires et aux exploitants seront totalement à la charge de l'entrepreneur.</p> <p>Le prix n° A4.02 rémunère au mètre carré la démolition des pistes de chantier ainsi que la remise en état des lieux en fin de travaux. Il comprend essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les démolitions.</li> <li>- Le chargement des déblais, le transport, la mise en décharge choisie par l'entrepreneur et agréée par le maître d'œuvre ainsi que le droit de décharge et le régalaage éventuel des matériaux évacués.</li> <li>- Toute prestation et fourniture nécessaires à la remise en état des lieux.</li> </ul> <p>Construction et entretien des pistes d'accès Le mètre carré :</p> <p>Démolition des pistes d'accès Le mètre carré :</p>	
A5	<p><b>Décapage et régalaage de terre végétale, terrassements, dérasement et délimitation d'accotements</b></p> <p>Les prix au mètre cube rémunèrent le volume non foisonné. Le prix n° A5.01 rémunère au mètre carré le décapage de la terre végétale sur l'emprise du chantier. Il comprend essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le décapage de la terre végétale sur une épaisseur moyenne de 0,30 m.</li> <li>- Le stockage en cordon des terres décapées dans l'emprise du chantier (y compris éventuellement le transport et les droits de stockage si celui-ci s'avère impossible dans l'emprise du chantier).</li> <li>- L'enlèvement des gravois (morceaux de béton, pierres, etc. ...) mélangés à la terre du fait du chantier.</li> <li>- Si la terre végétale n'est pas réutilisée, le prix n° ?? comprend le chargement des déblais, le transport, la mise en décharge choisie par l'entrepreneur et agréée par le maître d'œuvre ainsi que le droit de décharge et le régalaage éventuel des</li> </ul>	

N° des prix	Désignation	Montant en chiffres hors taxes
	<p>matériaux évacués.</p> <p>Le prix n° A5.02 rémunère au mètre carré le régalage de terre végétale sur l'emprise du chantier.</p> <p>Il comprend essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La reprise aux lieux de dépôt de la terre végétale stockée après décapage au début du chantier, le transport et le déchargement aux lieux d'emploi.</li> <li>- L'apport éventuel.</li> <li>- Le régalage sur une épaisseur de 0,30 m.</li> <li>- L'élimination des produits impropres (racines, pierres, déchets divers, etc. ...)</li> <li>- La remise en état par scarification des mottes, roulage et hersage.</li> <li>- Le chargement des matériaux impropres, le transport, la mise en décharge choisie par l'entrepreneur et agréée par le maître d'œuvre ainsi que le droit de décharge et le régalage éventuel des matériaux évacués.</li> </ul> <p>Les prix n° A5.01 et A5.02 s'appliquent sur la surface de terrain mise à la disposition de l'entrepreneur pour la réalisation des travaux, telle qu'elle est définie au projet. Toute surface supplémentaire décapée par l'entrepreneur sera remise en état par ses soins à ses frais.</p> <p>Les prix n° A5.03 rémunèrent au mètre cube l'extraction mécanique de déblais pour encaissement de voirie neuve de toute largeur.</p> <p>Les terrassements sont payés au mètre cube de fouille mesuré par comparaison des profils ou coupes avant et après exécution, quelle que soit la profondeur de la fouille.</p> <p>Ils comprennent essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La préparation.</li> <li>- Les déblais en terrain ordinaire.</li> <li>- L'étalement et le blindage à claire-voie des fouilles.</li> <li>- Le dressage grossier des talus et encaissements.</li> <li>- Le stockage des déblais susceptibles d'être réemployés en remblais.</li> <li>- Les sujétions dues à l'encombrement du sous-sol et notamment à la rencontre de canalisations.</li> </ul> <p>Ils ne comprennent pas les sujétions ou prestations ci-après qui donnent lieu à plus values ou qui sont payées séparément :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les déblais pour élargissement, épaulement, purges.</li> <li>- Le terrassement manuel ou par havage.</li> <li>- Le dérasement et délignement.</li> <li>- Les démolitions de chaussées et trottoirs existants.</li> <li>- Le réglage soigné des fonds de fouille et compactage avant mise en œuvre du corps de chaussée ou de la couche de forme.</li> <li>- Le transport en décharge des matériaux de déblais jugés inutilisables en remblais.</li> </ul> <p>La plus-value n° A5.04 aux prix n° A5.03 rémunère au mètre cube le terrassement manuel ou par havage en terrain ordinaire pour travaux particuliers, recherches de réseaux, sondages.</p> <p>Elle comprend essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les déblais.</li> <li>- L'étalement et le blindage à claire-voie des fouilles.</li> <li>- Le stockage des déblais susceptibles d'être réemployés en remblais.</li> <li>- Les sujétions dues à l'encombrement du sous-sol et notamment à la rencontre de canalisations.</li> </ul> <p>La plus value n° A5.05 aux prix n° A5.03 rémunère au mètre cube les déblais en terrain ordinaire pour élargissement, épaulement, purges.</p> <p>Elle comprend essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le réglage soigné des parois de la fouille.</li> <li>- Toutes sujétions dues à la présence d'ouvrages ou d'accessoires de voirie</li> </ul>	

N° des prix	Désignation	Montant en chiffres hors taxes
A5.01	<p>(regards, chambres, gargouilles, bouches à clé, poteaux, etc. ...).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le rétablissement provisoire des circulations et accès aux immeubles ou propriétés riveraines.</li> </ul> <p>Les plus values n° A5.06 aux prix n° A5.03 rémunèrent au mètre cube l'emploi du marteau piqueur lorsque les fouilles sont exécutées en terrains qui ne peuvent être attaqués normalement à la pelle mécanique ou au pic de terrassier ou d'engins spéciaux tels que brise roches ou brise béton lorsque la masse rocheuse le nécessite. Elles comprennent essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La location des engins.</li> <li>- Les fournitures et la main d'œuvre supplémentaires nécessaires pour attaquer la masse rocheuse et démolir les maçonneries ou au fonctionnement des engins et toutes sujétions dues à leur utilisation.</li> </ul> <p>Ces plus-values tiennent compte également du ralentissement des travaux.</p> <p>Le prix n° A5.07 rémunère au mètre cube le transport et l'évacuation des déblais quelle que soit leur nature. Il comprend essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le chargement des déblais, le transport, la mise en décharge choisie par l'entrepreneur et agréée par le maître d'œuvre ainsi que le droit de décharge et le régalaage éventuel des matériaux évacués.</li> </ul> <p>Il ne comprend pas les sujétions ou prestations ci-après qui donnent lieu à plus value rémunérée par le prix A5.08 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le traitement de déblais nocifs dans un centre de traitement spécialisé.</li> </ul> <p>Le prix n° A5.09 rémunère au mètre cube les reprises de déblais pour leur réutilisation en remblais. Il comprend essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La reprise sur berge ou aux dépôts des déblais excédentaires des fouilles réservés pour être réutilisés en remblais sur le chantier, et éventuellement leur transport au lieu d'utilisation sur chantier.</li> <li>- La mise en place en remblais avec compactage.</li> </ul> <p>Le prix n° A5.10 rémunère au mètre carré le dérasement d'accotements et terre-plein central. Il comprend essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise des accotements au niveau de la chaussée.</li> <li>- Le réglage avec la pente transversale prescrite.</li> <li>- L'enlèvement des matériaux et de la végétation.</li> <li>- Le compactage.</li> <li>- Le chargement des déblais, le transport, la mise en décharge choisie par l'entrepreneur et agréée par le maître d'œuvre ainsi que le droit de décharge et le régalaage éventuel des matériaux évacués.</li> </ul> <p>Le prix n° A5.11 rémunère au mètre linéaire le délignement des accotements pour le dégagement sur toute la largeur de la structure de la chaussée selon les dimensions précisées par le C.C.T.P. Il comprend essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'enlèvement de la végétation et des terres ayant empiété sur la chaussée.</li> <li>- Le tri et l'évacuation des déchets et matériaux impropres.</li> <li>- Le rejet des matériaux récupérables sur accotement.</li> </ul> <p>Décapage de terre végétale Le mètre carré :</p>	

N° des prix	Désignation	Montant en chiffres hors taxes
A5.02	Régalage de terre végétale Le mètre carré :	
A5.03a	Déblais en terrain ordinaire de 0 à 10 m <sup>3</sup> Le mètre cube :	
A5.03b	Déblais en terrain ordinaire de 11 à 40 m <sup>3</sup> Le mètre cube :	
A5.03c	Déblais en terrain ordinaire de 41 à 500 m <sup>3</sup> Le mètre cube :	
A5.03d	Déblais en terrain ordinaire de 501 à 2 000 m <sup>3</sup> Le mètre cube :	
A5.04	Plus value aux prix n° A5.03 pour terrassement manuel ou exécuté par havage Le mètre cube :	
A5.05	Plus value aux prix n° A5.03 pour élargissement, épaulement, purges en terrain ordinaire Le mètre cube :	
A5.06a	Plus-values aux prix n° A5.03 pour utilisation du marteau piqueur Le mètre cube :	
A5.06b	Plus-values aux prix n° A5.03 pour utilisation de brise roches ou de brise béton Le mètre cube :	
A5.07	Mise en décharge des déblais inutilisables Le mètre cube :	
A5.08	Plus-value au prix n° A5.07 pour traitement des déblais dans un centre de traitement spécialisé Le mètre cube :	
A5.09	Reprise des déblais pour réutilisation en remblai Le mètre cube :	
A5.10	Dérasement d'accotements Le mètre carré :	
A5.11	Délignement d'accotements Le mètre :	
<b>A6</b>	<p><b>Démolition de béton ou maçonneries</b></p> <p>Le prix n° A6 rémunère la démolition de béton, maçonneries de briques ou moellons dont les éléments homogènes ont un volume supérieur à 0,500 m<sup>3</sup>. Il comprend essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les fournitures et main d'œuvre supplémentaires nécessaires pour attaquer la masse de béton.</li> <li>- Le chargement des déblais, le transport, la mise en décharge choisie par l'entrepreneur et agréée par le maître d'œuvre ainsi que le droit de décharge et le régalaage éventuel des matériaux évacués.</li> </ul> <p>La plus value n° A6.02 pour béton armé rémunère principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Toutes sujétions dues à la présence des aciers.</li> </ul>	

N° des prix	Désignation	Montant en chiffres hors taxes
A6.01	Démolition de béton ou maçonneries Le mètre cube :	
A6.02	Plus value au prix n° A6.01 pour démolition de béton armé Le mètre cube :	
<b>A7</b>	<b>Réglage et compactage des supports d'assises en fond d'excavation</b>  Ce prix rémunère au mètre carré le réglage soigné des fonds de fouille de toute largeur et leur compactage avant mise en œuvre du corps de chaussée ou de la couche de forme.	
A7.01	Réglage et compactage en fond d'excavation Le mètre carré :	
<b>A8</b>	<b>Fraisage de chaussée</b>  Les prix n° A8 rémunèrent au mètre carré le fraisage de chaussée d'épaisseur variable et au mètre linéaire l'effacement de signalisation. Ils comprennent essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les préparations et essais préalables.</li> <li>– L'amenée et le repli du matériel</li> <li>– Le chargement des déblais, le transport, la mise en décharge choisie par l'entrepreneur et agréée par le maître d'œuvre ainsi que le droit de décharge et le régalaage éventuel des matériaux évacués.</li> <li>– La découpe soignée des bords de rabotage.</li> <li>– Le balayage mécanique de la chaussée derrière l'atelier de fraisage.</li> <li>– Les mesures éventuelles de rétablissement provisoire de la circulation, notamment la mise en œuvre de matériaux de remblai cohérents compactés permettant de récupérer par une forme de pente la différence de niveau entre la partie encaissée et la chaussée courante.</li> </ul>	
A8.01a	Réalisation du fraisage pour une épaisseur inférieure ou égale à 10 cm et pour une surface inférieure à 500 m <sup>2</sup> Le mètre carré :	
A8.01b	Réalisation du fraisage pour une épaisseur inférieure ou égale à 10 cm et pour une surface comprise entre 500 et 1 000 m <sup>2</sup> Le mètre carré :	
A8.01c	Réalisation du fraisage pour une épaisseur inférieure ou égale à 10 cm et pour une surface supérieure à 1 000 m <sup>2</sup> Le mètre carré :	
A8.01d	Réalisation du fraisage pour une épaisseur supérieure à 10 cm et pour une surface inférieure à 500 m <sup>2</sup> Le mètre carré :	
A8.01e	Réalisation du fraisage pour une épaisseur supérieure à 10 cm et pour une surface comprise entre 500 et 1 000 m <sup>2</sup> Le mètre carré :	
A8.01f	Réalisation du fraisage pour une épaisseur supérieure à 10 cm et pour une surface supérieure à 1 000 m <sup>2</sup> Le mètre carré :	



N° des prix	Désignation	Montant en chiffres hors taxes
A8.02	Effacement de signalisation Le mètre linéaire :	
A9	<p><b>Balayage mécanique de chaussée</b></p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré le balayage mécanique des chaussées et le décapage des souillures adhérentes en préparation avant enduit superficiel. Il comprend essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le chargement des déblais, le transport, la mise en décharge choisie par l'entrepreneur et agréée par le maître d'œuvre ainsi que le droit de décharge et le régalaage éventuel des matériaux évacués.</li> </ul>	
A9.01	Balayage de chaussée Le mètre carré :	
A10	<p><b>Démolition de chaussée ou de trottoir</b></p> <p>Les prix n° A10 rémunèrent au mètre cube mesuré non foisonné la démolition de chaussée ou trottoir en terrain meuble. Il comprend essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La préparation.</li> <li>- Le terrassement.</li> <li>- Le chargement des déblais, le transport, la mise en décharge choisie par l'entrepreneur et agréée par le maître d'œuvre ainsi que le droit de décharge et le régalaage éventuel des matériaux évacués.</li> <li>- Toutes sujétions dues à la présence d'ouvrages ou d'accessoires de voirie (regards, chambres, gargouilles, bouches à clé, poteaux, etc. ...).</li> <li>- Le rétablissement provisoire des circulations et accès aux immeubles ou propriétés riveraines.</li> </ul> <p>Il ne comprend pas les sujétions ou prestations ci-après qui donnent lieu à plus values ou qui sont payées séparément :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La démolition de chaussées ou trottoirs en grave traitée aux liants hydrauliques ou bitumineux.</li> <li>- La démolition de chaussées ou trottoirs pavés.</li> <li>- La démolition de béton ou de maçonneries.</li> </ul> <p>Les plus values n° A10.02 au prix n° A10.01 rémunèrent au mètre cube la démolition de chaussée ou trottoir en grave traitée aux liants hydrauliques. Les plus values n° A10.04 au prix A10.03 rémunèrent au mètre cube la démolition de chaussée ou trottoirs pavés de tout type posés sur toute fondation. Elles comprennent essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le décollage des joints au mortier de ciment s'ils existent.</li> <li>- Le descellement des pavés.</li> <li>- La démolition de l'assise.</li> </ul> <p>Le prix n° A10.05 rémunère au mètre cube le décrottage soigné de pavés aux fins de réemploi. Le volume de pavés récupérés est déterminé en multipliant la surface de chaussée ou trottoir à démolir par l'épaisseur moyenne des pavés. Il comprend essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le tri et l'élimination des éléments irrécupérables.</li> <li>- Le grattage des restes de terre, ciment, liants hydrocarbonés, etc. ...</li> <li>- Le dépôt des éléments récupérés dans l'enceinte du chantier.</li> <li>- Le chargement des déblais, le transport, la mise en décharge choisie par l'entrepreneur et agréée par le maître d'œuvre ainsi que le droit de décharge et le régalaage éventuel des matériaux évacués.</li> </ul>	
A10.01	Démolition de chaussée Le mètre cube :	

N° des prix	Désignation	Montant en chiffres hors taxes
A10.02a	Plus value au prix n° A10.01 pour chaussée en grave traitée Le mètre cube :	
A10.02b	Plus value au prix n° A10.01 pour chaussée pavée Le mètre cube :	
A10.03	Démolition de trottoir Le mètre cube :	
A10.04a	Plus value aux prix n° A10.03 pour trottoir en grave traitée Le mètre cube :	
A10.04b	Plus value aux prix n° A10.03 pour trottoir pavé Le mètre cube :	
A10.05	Décrochage soigné de pavés aux fins de réemploi Le mètre carré :	
<b>A11</b>	<p><b>Démolition de clôture</b></p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire la démolition de clôtures de toute dimension et de tout type. Il comprend essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'arrachage des clôtures et massifs de fondation.</li> <li>- La démolition de toutes maçonneries d'un volume cohérent inférieur à 0,150 m<sup>3</sup>.</li> <li>- Le comblement des excavations.</li> <li>- Le chargement des déblais, le transport, la mise en décharge choisie par l'entrepreneur et agréée par le maître d'œuvre ainsi que le droit de décharge et le régalaage éventuel des matériaux évacués.</li> </ul>	
A11.01	Démolition de clôture Le mètre :	
<b>A12</b>	<p><b>Dépose de bordures ou caniveaux, décrochage et évacuation</b></p> <p>Le prix n° A12.01 rémunère au mètre linéaire la dépose mécanique des bordures ou caniveaux de tous types posés sur sable. Il comprend essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les découpes de chaussée et trottoirs à la bêche pneumatique.</li> <li>- Le terrassement.</li> <li>- Le transport pour mise en dépôt à l'intérieur de limites du chantier.</li> <li>- Le chargement des déblais, le transport, la mise en décharge choisie par l'entrepreneur et agréée par le maître d'œuvre ainsi que le droit de décharge et le régalaage éventuel des matériaux évacués.</li> </ul> <p>Il ne comprend pas les sujétions ou prestations ci-après qui donnent lieu à plus values :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La dépose à la main des bordures et caniveaux.</li> <li>- La dépose des bordures et caniveaux posés sur béton de fondation.</li> <li>- Le décrochage soigné aux fins de réemploi.</li> <li>- L'évacuation des bordures ou caniveaux en décharge</li> </ul> <p>Les plus values n° A12.02 pour bordures et caniveaux posés sur béton et pour décrochage tiennent compte notamment du ralentissement des travaux et de l'évacuation des déblais supplémentaires engendrés. Le terrassement pour la dépose des bordures ou caniveaux posés sur béton est évalué en prenant en compte une sur largeur de 0,10 m à partir du côté de la bordure ou du caniveau contigu à la chaussée ou au trottoir et une surprofondeur de 0,10 m à partir</p>	

N° des prix	Désignation	Montant en chiffres hors taxes
A12.01	de la sous-face de la bordure ou du caniveau. Dépose mécanique de bordures ou caniveaux Le mètre :	
A12.02a	Plus value au prix n° A12.01 pour dépose à la main Le mètre :	
A12.02b	Plus value au prix n° A12.01 pour bordures ou caniveaux posés sur béton Le mètre :	
A12.02c	Plus value au prix n° A12.01 pour décrottage soigné aux fins de réemploi Le mètre :	
A12.02d	Plus value au prix n° A12.01 pour évacuation des bordures et caniveaux à la décharge Le mètre :	
<b>A13</b>	<p><b>Exécution de purges sur chaussée</b></p> <p>Les prix n° A13 rémunèrent au mètre carré les purges sur chaussée avant la mise en œuvre de la couche de roulement. Ils comprennent essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La découpe de la chaussée et des rives à la bêche pneumatique.</li> <li>- La démolition de chaussée.</li> <li>- Le chargement des déblais, le transport, la mise en décharge choisie par l'entrepreneur et agréée par le maître d'œuvre ainsi que le droit de décharge et le régalaie éventuel des matériaux évacués.</li> <li>- Le compactage du fond de forme.</li> <li>- La fourniture et mise en œuvre des matériaux.</li> <li>- Le géotextile ou couche anti-contaminante.</li> <li>- La découpe soignée des bords à la scie.</li> <li>- Les couches d'accrochage.</li> </ul> <p>Les purges profondes de type 1 comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- GNT 0/20 sur 0,40 m d'épaisseur en 2 couches.</li> <li>- BBSG 0/10 sur 0,06 m d'épaisseur.</li> </ul> <p>Les purges profondes de type de type 2 comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- GTLH 0/20 de classe T4 ou T3 + 1% de liant sur 0,30 m d'épaisseur.</li> <li>- BBSG sur 0,06 m d'épaisseur.</li> </ul> <p>Les purges profondes de type 3 comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- GTLH 0/20 de classe T4 ou T3 + 1% de liant sur 0,20 m d'épaisseur.</li> <li>- GB 0/14 sur 0,10 m d'épaisseur.</li> <li>- BBSG 0/10 sur 0,05 m d'épaisseur.</li> </ul> <p>Les purges moyennes de type 1 comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- GNT 0/20 sur 0,25 m d'épaisseur.</li> <li>- BBSG 0/10 sur 0,06 m d'épaisseur.</li> </ul> <p>Les purges moyennes de type 2 comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- GTLH 0/20 de classe T4 ou T3 + 1% de liant sur 0,20 m d'épaisseur.</li> <li>- BBSG 0/10 sur 0,06 m d'épaisseur.</li> </ul> <p>Les purges moyennes de type 3 comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- GB 0/14 sur 0,15 m d'épaisseur.</li> <li>- BBSG 0/10 sur 0,05 m d'épaisseur.</li> </ul>	

N° des prix	Désignation	Montant en chiffres hors taxes
A13.01a	Les purges superficielles de type 1 comprennent : – Le BBSG 0/10 jusqu'à 0,08 m d'épaisseur.  Purges profondes de type 1 Le mètre carré :	
A13.01b	Purges profondes de type 2 Le mètre carré :	
A13.01c	Purges profondes de type 3 Le mètre carré :	
A13.02a	Purges moyennes de type 1 Le mètre carré :	
A13.02b	Purges moyennes de type 2 Le mètre carré :	
A13.02c	Purges moyennes de type 3 Le mètre carré :	
A13.03	Purges superficielles de type 1 Le mètre carré :	
<b>A14</b>	<b>Sciage de chaussée</b>  Les prix n° A14 rémunèrent au mètre le découpage à la scie du corps de chaussée, avant décaissement de celle-ci quelle que soit l'épaisseur, toutes sujétions comprises.	
A14.01a	Réalisation de sciage pour une longueur inférieure ou égale à 1 000 mètres Le mètre :	
A14.01b	Réalisation de sciage pour une longueur supérieure à 1 000 mètres Le mètre :	
<b>A15</b>	<b>Fourniture et mise en œuvre de matériaux non traités</b>  Les prix n° A15 rémunèrent au mètre cube théorique l'exécution de chaussée, trottoirs et espaces faiblement circulés en matériaux non traités. Il comprennent notamment : – La préparation du chantier. – Les frais de fourniture, l'amenée à pied d'oeuvre, le stockage de tous les constituants. – La mise en œuvre en pleine largeur de chaussée, le réglage et le compactage.	
A15.01a	GNT B 0/20 pour couche de fondation de chaussée pour trafic T3 Le mètre cube :	
A15.01b	GNT B 0/20 pour couche de base de chaussée pour trafic T3 Le mètre cube :	
A15.01c	GNT B 0/20 pour couche de fondation de chaussée pour trafic <T3 Le mètre cube :	
A15.01d	GNT B 0/20 pour couche de base de chaussée pour trafic < T3 Le mètre cube :	

N° des prix	Désignation	Montant en chiffres hors taxes
A15.01e	GNT B 0/31,5 Le mètre cube :	
A15.01f	GNT A 0/31,5 Le mètre cube :	
A15.01g	GNT A 0/60 Le mètre cube :	
A15.02a	Plus-value aux prix A15.01 pour répandage par ½ chaussée Le mètre cube :	
A15.02b	Plus value aux prix A15.01 pour répandage par surfaces ponctuelles Le mètre cube :	
A15.02c	Plus-value aux prix A15.01 pour mise en œuvre pour déflâchage et reprofilage Le mètre cube :	
<b>A16</b>	<p><b>Fourniture et mise en œuvre de matériaux traités aux liants hydrauliques</b></p> <p>Les prix n° A16 rémunèrent au mètre cube théorique l'exécution de chaussée, trottoirs et espaces faiblement circulés en matériaux traités. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– La préparation du chantier.</li> <li>– Les frais de fourniture, l'amenée à pied d'oeuvre, le stockage de tous les constituants.</li> <li>– La mise en œuvre en pleine largeur de chaussée, le réglage et le compactage.</li> </ul>	
A16.01a	GC 0/20 de classe T3 pour couche de fondation de chaussée pour trafic T3 Le mètre cube :	
A16.01b	GC 0/20 de classe T3 pour couche de base de chaussée pour trafic T3 Le mètre cube :	
A16.01c	GC 0/20 de classe T2 pour couche de fondation de chaussée pour trafic <T3 Le mètre cube :	
A16.01d	GC 0/20 de classe T2 pour couche de base de chaussée pour trafic < T3 Le mètre cube :	
A16.01e	GC 0/31,5 de classe T2 pour trottoirs ou espaces faiblement circulés Le mètre cube :	
A16.02a	GLHR 0/20 de classe T3 pour couche de fondation de chaussée pour trafic T3 Le mètre cube :	
A16.02b	GLHR 0/20 de classe T3 pour couche de base de chaussée pour trafic T3 Le mètre cube :	
A16.02c	GLHR 0/20 de classe T2 pour couche de fondation de chaussée pour trafic <T3 Le mètre cube :	
A16.02d	GLHR 0/20 de classe T2 pour couche de base de chaussée pour trafic < T3 Le mètre cube :	
A16.02e	GLHR 0/31,5 de classe T2 pour trottoirs ou espaces faiblement circulés Le mètre cube :	
A16.03a	Plus-value aux prix A16.01 et A16.02 pour répandage par ½ chaussée	

N° des prix	Désignation	Montant en chiffres hors taxes
A16.03b	Le mètre cube : Plus value aux prix A16.01 et A16.02 pour répardage par surfaces ponctuelles Le mètre cube :	
A16.03c	Plus-value aux prix A16.01 et A16.02 pour mise en œuvre pour déflâchage et reprofilage Le mètre cube :	
<b>A17</b>	<b>Enduit de cure et de scellement sur assise en matériaux non traités ou traités aux liants hydrauliques</b>  Les prix n° A17 rémunèrent au mètre carré de surface traitée, l'exécution d'un enduit de cure et de scellement selon les prescriptions du CCTP. Ils comprennent : – La fourniture, le transport et la mise en œuvre de tous les constituants. – Le balayage préalable.	
A17.01a	Sur grave non traitée de type B Le mètre carré :	
A17.01b	Sur grave ciment ou grave liant hydraulique routier Le mètre carré :	
<b>A18</b>	<b>Mise en œuvre d'un dispositif anti-remontée de fissure</b>  Ce prix rémunère au mètre carré la réalisation d'un dispositif visant à limiter la remontée des fissures, réalisé selon la fiche technique de l'entreprise. Il comprend toutes les sujétions particulières de mise en œuvre propre à la technique.	
A18.01	Dispositif anti-remontée de fissures Le mètre carré :	
<b>A19</b>	<b>Fourniture et mise en œuvre de matériaux traités aux liants hydrocarbonés</b>  Les prix n° A19 rémunèrent à la tonne, l'exécution de chaussée en matériaux enrobés. Ils comprennent notamment : – La préparation du chantier. – Les études de formulation éventuelles. – Les frais de fourniture, l'amenée à pied d'oeuvre, le stockage de tous les constituants. – Les planches d'essai éventuelles. – La mise en œuvre en pleine largeur de chaussée, le réglage et le compactage. La masse de matériaux fournis, résulte de la totalisation des bons de pesée remis au représentant du maître d'oeuvre sur les lieux de mise en oeuvre, à l'exclusion des quantités de matériaux refusés pour non-respect des clauses contractuelles.	
A19.01a	EB 14, grave bitume de classe 2 au bitume pur pour trafic T3 La tonne :	
A19.01b	EB 14, grave bitume de classe 2 au bitume pur pour trafic <T3 La tonne :	
A19.01c	EB 14, grave bitume de classe 3 au bitume pur pour trafic T3 La tonne :	
A19.01d	EB 14, grave bitume de classe 3 au bitume pur pour trafic <T3 La tonne :	

N° des prix	Désignation	Montant en chiffres hors taxes
A19.01e	EB 20, grave bitume de classe 2 au bitume pur pour trafic T3 La tonne :	
A19.01f	EB 20, grave bitume de classe 2 au bitume pur pour trafic <T3 La tonne :	
A19.01g	EB 20, grave bitume de classe 3 au bitume pur pour trafic T3 La tonne :	
A19.01h	EB 20, grave bitume de classe 3 au bitume pur pour trafic <T3 La tonne :	
A19.01i	EB 14, enrobé à module élevé de classe 2 pour trafic T3 La tonne :	
A19.01j	EB 14, enrobé à module élevé de classe 2 pour trafic <T3 La tonne :	
A19.01k	EB 20, enrobé à module élevé de classe 2 pour trafic T3 La tonne :	
A19.01l	EB 20, enrobé à module élevé de classe 2 pour trafic <T3 La tonne :	
A19.01m	EB 10 roulement, béton bitumineux semi grenu de classe 1 au bitume pur pour trafic T3 La tonne :	
A193.01n	EB 10 roulement, béton bitumineux semi grenu de classe 1 au bitume pur pour trafic <T3 La tonne :	
A19.01o	EB 10 roulement, béton bitumineux semi grenu de classe 2 au bitume pur pour trafic T3 La tonne :	
A19.01p	EB 10 roulement, béton bitumineux semi grenu de classe 2 au bitume pur pour trafic <T3 La tonne :	
A19.01q	EB 10 roulement, béton bitumineux semi grenu de classe 3 au bitume pur pour trafic T3 La tonne :	
A19.01r	EB 10 roulement, béton bitumineux semi grenu de classe 3 au bitume pur pour trafic <T3 La tonne :	
A19.01s	EB 10 roulement, béton bitumineux à module élevé de classe 2 pour trafic T3 La tonne :	
A19.01t	EB 10 roulement, béton bitumineux à module élevé de classe 2 pour trafic <T3 La tonne :	
A19.01u	EB 10 roulement, béton bitumineux à module élevé de classe 3 pour trafic T3 La tonne :	
A19.01v	EB 10 roulement, béton bitumineux à module élevé de classe 2 pour trafic <T3 La tonne :	

N° des prix	Désignation	Montant en chiffres hors taxes
A19.01w	EB 6 roulement, enrobés denses à chaud pour trottoirs et espaces faiblement circulés La tonne :	
A19.02a	Plus-value aux prix A19.01 pour mise en œuvre par ½ chaussée La tonne :	
A19.02b	Plus value aux prix A19.01 pour mise en œuvre par surfaces ponctuelles La tonne :	
A19.02c	Plus-value aux prix A19.01 pour mise en œuvre pour déflâchage et reprofilage La tonne :	
A19.02d	Plus-value aux prix A19.01 pour EB colorés La tonne :	
<b>A20</b>	<b>Exécution d'un enduit superficiel d'usure</b>  Les prix n° A20 rémunèrent au mètre carré la fourniture, le transport et mise en œuvre d'un ESU défini au CCTP. Ils comprennent essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les travaux préparatoires.</li> <li>– Les planches d'essai.</li> <li>– L'amenée à pied d'œuvre des granulats et liants quelle que soit la distance de transport entre le lieu de stockage et le lieu de mise en œuvre.</li> <li>– Le nettoyage du support avant enduisage, y compris grattage si nécessaire des matériaux adhérents à la chaussée.</li> <li>– Le répandage du liant et la mise en œuvre en traversée d'agglomération en pleine largeur de chaussée sur le cylindrage.</li> <li>– Les protections des marquages au sol, bordures, tampons de regard, accessoires de voirie, etc. ... et toutes sujétions.</li> </ul>	
A20.01a	ESU2 4/6 MSG Le mètre carré :	
A20.01b	ESU2 6/10 MSG Le mètre carré :	
A20.01c	ESU2 MDG ou MPG ou BIC ou BICPG 6/10-2/4 Le mètre carré :	
A20.01d	ESU2 MDG ou MPG ou BIC ou BICPG 10/14-2/4 Le mètre carré :	
A20.01e	ESU3 4/6 MSG Le mètre carré :	
A20.01f	ESU3 6/10 MSG Le mètre carré :	
A20.01g	ESU3 MDG ou MPG ou BIC ou BICPG 6/10-4/6 Le mètre carré :	
A20.01h	ESU3 MDG ou MPG ou BIC ou BICPG 10/14-4/6 Le mètre carré :	
A20.02	Plus-value aux prix A20.01 pour granulats rouges Le mètre carré :	



N° des prix	Désignation	Montant en chiffres hors taxes
A20.03	Moins value aux prix A20.01 pour mise en œuvre hors traversée d'agglomération Le mètre carré :	
<b>A21</b>	<b>Élimination des excès de gravillons</b>  Les prix n° A21 rémunèrent au mètre carré le balayage des granulats nécessaire après l'exécution des ESU. Ils comprennent : – L'amenée et le repli du matériel nécessaire. – L'évacuation des rejets. Ce prix pourra également être utilisé pour rémunérer le balayage rendu nécessaire pour raison de sécurité avant l'élimination définitive des rejets.	
A21.01a	Balayage Le mètre carré :	
A20.01b	Balayage avec aspiratrice : Le mètre carré :	
<b>A22</b>	<b>Exécution d'un enduit coulé à froid</b>  Les prix n° A22 rémunèrent au mètre carré, l'exécution de chaussée en matériaux enrobés coulés à froid. Ils comprennent notamment : – L'étude de formulation. – L'amenée et le déplacement du matériel de mise en œuvre en agglomération hors circulation. – La préparation du support – Le balayage et le nettoyage du support avant exécution, y compris grattage si nécessaire des matériaux adhérents à la chaussée. – Le compactage si nécessaire de l'ECF.	
A22.01a	ECF 0/6 nonocouche Le mètre carré :	
A22.01b	ECF 0/10 nonocouche Le mètre carré :	
A22.01c	ECF 0/4-0/6 bicouche Le mètre carré :	
A22.01d	ECF 0/4-0/10 bicouche Le mètre carré :	
A22.02	Plus-value aux prix n° A22.01 pour application d'une couche d'accrochage sur supports prévus au CCTP Le mètre carré :	
A22.03	Moins value aux prix A22.01 pour mise en œuvre hors traversée d'agglomération Le mètre carré :	
<b>A23</b>	<b>Reprofilage préalable</b>  Les prix n° A23 rémunèrent au mètre carré, sur les sections définies lors de la visite contradictoire définissant les zones à reprofiler, le reprofilage avec les matériaux suivants, toute sujétion de fournitures, fabrication et mise en œuvre :	
A23.01	ECF Le mètre carré :	

N° des prix	Désignation	Montant en chiffres hors taxes
A23.02	Enrobé à chaud, pour une couche comprise entre 2 et 5 cm Le mètre carré :	
A23.03	Enrobé à froid, pour une couche comprise entre 2 et 5 cm Le mètre carré :	
<b>A24</b>	<p><b>Point à temps</b></p> <p>Les prix n° A24 rémunèrent à la tonne la fourniture et mise en œuvre au "point à temps" d'émulsion de bitume gravillonnée pour réparation superficielle de chaussée. Ils comprennent essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La préparation du support</li> <li>- Le balayage et nettoyage de la chaussée</li> <li>- La fourniture et le transport à pied d'œuvre des matériaux</li> <li>- La mise à disposition d'un pupitreur</li> <li>- La mise en œuvre mécanique des matériaux</li> <li>- Le compactage à pneus</li> </ul>	
A24.01a	Gravillons porphyre 2/4 à raison de 9 l/m <sup>2</sup> et émulsion de bitume à 65 % La tonne :	
A24.01b	Gravillons porphyre 2/4 à raison de 9 l/m <sup>2</sup> et émulsion de bitume à 69 % La tonne :	
<b>A25</b>	<p><b>Béton désactivé</b></p> <p>Le prix A25 rémunère au mètre carré la fourniture et mise en œuvre de béton désactivé pour îlots, trottoirs et espaces faiblement circulés. Il comprend essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le terrassement et l'évacuation des déblais.</li> <li>- Les coffrages.</li> <li>- Le compactage du fond de forme.</li> <li>- La fourniture et pose des joints.</li> <li>- Les protections des ouvrages et équipements existants.</li> <li>- La fourniture et mise en œuvre du béton et le lavage au jet.</li> </ul>	
A25.01	Béton désactivé Le mètre carré :	
<b>A26</b>	<p><b>Dépose repose de bordures ou caniveaux</b></p> <p>Les prix n° A26 rémunèrent au mètre linéaire la dépose et la repose de bordures ou de caniveaux de tous types posés sur sable. Ils comprennent essentiellement pour les bordures et caniveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le terrassement.</li> <li>- La dépose à la main et le décrochage soigné aux fins de réemploi.</li> <li>- Le transport pour mise en dépôt à l'intérieur de limites du chantier.</li> <li>- Le chargement des éléments irrécupérables et des déblais, le transport, la mise en décharge choisie par l'entrepreneur et agréée par le maître d'œuvre ainsi que le droit de décharge et le régalage éventuel des matériaux évacués.</li> <li>- Le terrassement de la fouille nécessaire à la pose.</li> <li>- Le réglage de la forme et le compactage.</li> <li>- La reprise des éléments.</li> <li>- La découpe soignée des bords à la scie.</li> <li>- Toutes sujétions dues à la présence éventuelle d'une entrée charretière.</li> </ul> <p>Ils comprennent également :</p> <p>1. Pour les bordures :</p>	

N° des prix	Désignation	Montant en chiffres hors taxes
A26.01a	<p>– La reprise des éléments, la fourniture et mise en œuvre de béton B 20 de scellement pour semelle de 0,10 m d'épaisseur avec débordement de 0,10 m et solin continu de 0,10 m avec ou sans confection de joints au mortier M 25 tiré au fer selon prescriptions du C.C.T.P.</p> <p>2. Pour les caniveaux :</p> <p>– La reprise des éléments, la fourniture et mise en œuvre de béton B 20 de scellement pour semelle de 0,10 m d'épaisseur avec débordement de 0,10 m et solin continu de 0,10 m avec confection de joints au mortier M 25 tiré au fer selon prescriptions du C.C.T.P.</p> <p>Ils ne comprennent pas les sujétions ou prestations ci-après qui donnent lieu à plus values :</p> <p>– La dépose des bordures et caniveaux posés sur béton de fondation.</p> <p>La plus value pour bordures et caniveaux posés sur béton tient compte notamment du ralentissement des travaux et de l'évacuation des déblais supplémentaires engendrés.</p> <p>Le terrassement pour la dépose des bordures ou caniveaux posés sur béton est évalué en prenant en compte une surlageur de 0,10 m à partir de la face de la bordure ou du caniveau contiguë à la chaussée ou au trottoir et une surprofondeur de 0,10 m à partir de la sous-face de la bordure ou du caniveau.</p> <p>Lorsque les bordures ou caniveaux sont posés sur voirie existante, la profondeur de fouille tient compte de la mise en œuvre de la couche de fondation, du béton de pose et des éléments à poser. La largeur de la fouille est évaluée en prenant en compte une surlargeur de 0,45 m à partir du nu extérieur du béton d'épaulement.</p> <p>Dépose et repose de bordures Le mètre :</p>	
A26.01b	<p>Dépose et repose de caniveaux Le mètre :</p>	
A26.02	<p>Plus value aux prix n° A26.01 pour dépose et repose de bordures ou caniveaux posées sur béton Le mètre :</p>	
<b>A27</b>	<p><b>Fourniture et pose de bordures et caniveaux</b></p> <p>Les prix n° A27 rémunèrent au mètre linéaire la fourniture et la pose de bordures ou caniveaux neufs préfabriqués ou de classe U+B.</p> <p>Ils comprennent essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les découpes de chaussée et trottoirs à la bêche pneumatique si nécessaire.</li> <li>– Le terrassement de la fouille nécessaire à la pose.</li> <li>– Le chargement des déblais, le transport, la mise en décharge choisie par l'entrepreneur et agréée par le maître d'œuvre ainsi que le droit de décharge et le régilage éventuel des matériaux évacués.</li> <li>– Le réglage de la forme et le compactage.</li> <li>– Pose sur semelle en béton B16 ou C16 de largeur variable suivant le type de bordure avec débordement de 0,10 m et épaulement continu de 0,10 m.</li> <li>– Toutes sujétions dues à la présence éventuelle d'une entrée charretière.</li> </ul> <p>A27.01a Bordurettes de type P1 Le mètre :</p> <p>A27.01b Bordurettes de type P2 Le mètre :</p> <p>A27.01c Bordures de type A1 Le mètre :</p>	

N° des prix	Désignation	Montant en chiffres hors taxes
A27.01d	Bordures de type A2 Le mètre :	
A27.01e	Bordures de type T1 Le mètre :	
A27.01f	Bordures de type T2 Le mètre :	
A27.01g	Bordures de type T3 Le mètre :	
A27.01h	Bordures de type I1 Le mètre :	
A27.01i	Bordures de type I2 Le mètre :	
A27.02a	Caniveaux de type CS1 Le mètre :	
A27.02b	Caniveaux de type CS2 Le mètre :	
A27.02c	Caniveaux de type CC1 Le mètre :	
A27.02d	Caniveaux de type CC2 Le mètre :	
A27.03a	Plus-value aux prix A27.01 et A27.02 pour bordures ou caniveau granit Le mètre linéaire :	
A27.03b	Plus-value aux prix A27.01 et A27.02 pour bordures ou caniveau grès Le mètre linéaire :	
<b>A28</b>	<p><b>Mise à niveau</b></p> <p>Le prix n° A28.01 rémunère à l'unité les fournitures et les travaux nécessaires à la mise à niveau de cadres et tampons de regards visitables. Il comprend essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La découpe soignée du trottoir ou de la chaussée autour du cadre si nécessaire.</li> <li>- Le chargement des déblais, le transport, la mise en décharge choisie par l'entrepreneur et agréée par le maître d'œuvre ainsi que le droit de décharge et le régilage éventuel des matériaux évacués.</li> <li>- Le descellement du cadre.</li> <li>- L'arasement de la cheminée du regard existant.</li> <li>- La mise en place d'une dalle flottante préfabriquée.</li> <li>- La fixation du cadre sur la dalle flottante préfabriquée.</li> <li>- La reconstitution complète du trottoir ou de la chaussée autour du cadre.</li> </ul> <p>Les prix n° A28.02 rémunèrent à l'unité les fournitures et les travaux nécessaires à la mise à niveau de regards de façade existants. Ils comprennent essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La découpe soignée du trottoir ou de la chaussée autour du regard de façade si nécessaire.</li> <li>- Le chargement des déblais, le transport, la mise en décharge choisie par l'entrepreneur et agréée par le maître d'œuvre ainsi que le droit de décharge et le</li> </ul>	

N° des prix	Désignation	Montant en chiffres hors taxes
	<p>régalage éventuel des matériaux évacués.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le descellement du cadre.</li> <li>- L'arasement du regard de façade en tenant compte de l'épaisseur du cadre.</li> <li>- Le scellement du cadre.</li> <li>- La reconstitution du trottoir ou de la chaussée à l'identique.</li> </ul> <p>Le prix n° A28.03 rémunère à l'unité les fournitures et les travaux nécessaires à la mise à niveau de bouches à clé ou vannes gaz.</p> <p>Il comprend essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La découpe soignée du trottoir ou de la chaussée autour de la bouche à clé si nécessaire.</li> <li>- Le chargement des déblais, le transport, la mise en décharge choisie par l'entrepreneur et agréée par le maître d'œuvre ainsi que le droit de décharge et le régalaage éventuel des matériaux évacués.</li> <li>- La dépose de la bouche à clé ou de la vanne gaz.</li> <li>- La mise en place de la bouche à clé après arasement.</li> <li>- La reconstitution complète du trottoir ou de la chaussée autour de la bouche à clé.</li> </ul> <p>Les prix n° A28.04 rémunèrent à l'unité les fournitures et les travaux nécessaires à la mise à niveau d'une chambre de télécommunication.</p> <p>Ils comprennent essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La découpe soignée du trottoir ou de la chaussée autour de la chambre de télécommunication si nécessaire.</li> <li>- Le chargement des déblais, le transport, la mise en décharge choisie par l'entrepreneur et agréée par le maître d'œuvre ainsi que le droit de décharge et le régalaage éventuel des matériaux évacués.</li> <li>- Le descellement du cadre.</li> <li>- La mise à niveau de la chambre en tenant compte de l'épaisseur du cadre.</li> <li>- Le scellement du cadre.</li> <li>- La reconstitution du trottoir ou de la chaussée à l'identique.</li> </ul> <p>Les prix n° A28.05 à A28.07 sont éventuellement complémentaires aux prix n° A27.01 en fonction de l'importance de la mise à niveau.</p> <p>Ils comprennent essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le chargement des déblais, le transport, la mise en décharge choisie par l'entrepreneur et agréée par le maître d'œuvre ainsi que le droit de décharge et le régalaage éventuel des matériaux évacués.</li> <li>- La dépose des éléments à changer, leur évacuation et mise en décharge.</li> <li>- La fourniture et pose des nouveaux éléments.</li> <li>- La reconstitution des remblais à l'identique, y compris leur compactage.</li> </ul>	
A28.01	Mise à niveau de cadres et tampons existants L'unité :	
A28.02a	Mise à niveau de regards de façade existants 0,40 m x 0,40 m L'unité :	
A28.02b	Mise à niveau de regards de façade existants 0,50 m x 0,50 m L'unité :	
A28.02c	Mise à niveau de regards de façade existants 0,60 m x 0,60 m L'unité :	
A28.02d	Mise à niveau de regards de façade existants 0,80 m x 0,80 m L'unité :	

N° des prix	Désignation	Montant en chiffres hors taxes
A28.02e	Mise à niveau de regards de façade existants Ø 400 mm L'unité :	
A28.02f	Mise à niveau de regards de façade existants Ø 500 mm L'unité :	
A28.02g	Mise à niveau de regards de façade existants Ø 600 mm L'unité :	
A28.02h	Mise à niveau de regards de façade existants Ø 800 mm L'unité :	
A28.03	Mise à niveau de bouches à clé ou vanne gaz L'unité :	
A28.04a	Mise à niveau de chambre de télécommunication L0T L'unité :	
A28.04b	Mise à niveau de chambre de télécommunication L1T L'unité :	
A28.04c	Mise à niveau de chambre de télécommunication L2T L'unité :	
A28.04d	Mise à niveau de chambre de télécommunication L3T L'unité :	
A28.04e	Mise à niveau de chambre de télécommunication L4T L'unité :	
A28.04f	Mise à niveau de chambre de télécommunication L5T L'unité :	
A28.04g	Mise à niveau de chambre de télécommunication L6T L'unité :	
A28.04h	Mise à niveau de chambre de télécommunication KC1 L'unité :	
A28.04i	Mise à niveau de chambre de télécommunication KC2 L'unité :	
A28.04j	Mise à niveau de chambre de télécommunication KC3 L'unité :	
A28.05a	Rehausse sous cadre de 10 cm de hauteur pour regard de Ø 1,00 m L'unité :	
A28.05b	Rehausse sous cadre de 15 cm de hauteur pour regard Ø 1,00 m L'unité :	
A28.05c	Rehausse sous cadre de 20 cm de hauteur pour regard Ø 1,00 m L'unité :	
A28.06a	Tête réductrice de 70 cm de hauteur pour regard Ø 1,00 m L'unité :	

N° des prix	Désignation	Montant en chiffres hors taxes
A28.06b	Tête réductrice de 85 cm de hauteur pour regard Ø 1,00 m L'unité :	
A28.06c	Tête réductrice de 100 cm de hauteur pour regard Ø 1,00 m L'unité :	
A28.07	Dalle réductrice de 15 cm de hauteur pour regard Ø 1,00 m L'unité :	
<b>A29</b>	<p><b>Fourniture et pose de gargouilles becs et sabots</b></p> <p>Les prix n° A29 rémunèrent la fourniture et mise en œuvre des gargouilles becs et sabots en ordre de fonctionnement. Les gargouilles sont payées au mètre linéaire et les becs et sabots à l'unité en fonction de leurs dimensions. Ils comprennent essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les terrassements.</li> <li>– La découpe éventuelle des bordures.</li> <li>– Le chargement des déblais, le transport, la mise en décharge choisie par l'entrepreneur et agréée par le maître d'œuvre ainsi que le droit de décharge et le régalaage éventuel des matériaux évacués.</li> <li>– La fourniture et pose sur lit de pose au béton B 20 de 0,10 m d'épaisseur.</li> <li>– Les découpes éventuelles.</li> <li>– Les scellements et joints au mortier M 25.</li> </ul> <p>Ils ne comprennent pas les sujétions ou prestations ci-après qui donnent lieu à plus values :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Fourniture et pose d'éléments coudés.</li> </ul>	
A29.01a	Gargouille fonte Ø 60 mm Le mètre :	
A29.01b	Gargouille fonte Ø 80 mm Le mètre :	
A29.01c	Gargouille fonte Ø 100 mm Le mètre :	
A29.02	Plus value aux prix n° A28.01 pour fourniture et pose d'éléments coudés. Le mètre :	
A29.03a	Becs de gargouille en fonte profil A2 L'unité :	
A29.03b	Becs de gargouille en fonte profil T2 L'unité :	
A29.04	Sabot de gargouille en fonte de section 120 x 125 mm. L'unité :	
<b>A30</b>	<p><b>Fourniture et mise en œuvre d'un géotextile</b></p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et mise en œuvre au mètre carré de géotextile en fonction de leurs caractéristiques définies au C.C.T.P. Il comprend essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– La fourniture et mise en place du géotextile.</li> <li>– Les découpes.</li> <li>– Les recouvrements longitudinaux et transversaux ainsi que les ancrages éventuels.</li> </ul>	

N° des prix	Désignation	Montant en chiffres hors taxes
A30.01	Géotextile Le mètre carré :	
<b>A31</b>	<p><b>Fouille en tranchée traditionnelle pour pose de fourreaux</b></p> <p>Les prix A31 rémunèrent au mètre linéaire l'exécution de fouilles traditionnelles en tranchées pour pose de fourreaux de télécommunication. Ils comprennent essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La démolition de chaussée ou trottoirs de toute nature.</li> <li>- L'ouverture de la tranchée à l'engin mécanique.</li> <li>- Terrassement à la main pour croisement de réseaux.</li> <li>- L'évacuation des déblais excédentaires conformément aux dispositions du SOSED.</li> <li>- Le dressage des parois et fonds de fouille et compactage.</li> <li>- La mise en œuvre du sable pour lit de pose sur 0,10 m compacté.</li> <li>- La fourniture et pose des fourreaux et grillage avertisseur.</li> <li>- La fourniture et mise en œuvre du sable d'enrobage et compactage.</li> <li>- La fourniture et mise en œuvre des matériaux d'apport en remblai et compactage.</li> <li>- Les contrôles de réception des fourreaux.</li> </ul>	
A31.01a	Tranchée jusqu'à 0,50 m de largeur et 0,80 m de profondeur pour 3 fourreaux PVC 25/28. Le mètre :	
A31.01b	Tranchée jusqu'à 0,50 m de largeur et 0,80 m de profondeur pour 3 fourreaux PVC 42/45. Le mètre :	
A31.02a	Tranchée jusqu'à 0,50 m de largeur et 0,80 m de profondeur pour 3 fourreaux PEHD 26/32. Le mètre :	
A31.02b	Tranchée jusqu'à 0,50 m de largeur et 0,80 m de profondeur pour 3 fourreaux PEHD 32/40. Le mètre :	
A31.03	Tranchée jusqu'à 0,50 m de largeur et 0,80 m de profondeur pour 1 fourreau 160. Le mètre :	
A31.04a	Tranchée jusqu'à 0,50 m de largeur et 0,90 m de profondeur pour 3 fourreaux PVC 25/28. Le mètre :	
A31.04b	Tranchée jusqu'à 0,50 m de largeur et 0,90 m de profondeur pour 3 fourreaux PVC 42/45. Le mètre :	
A31.05a	Tranchée jusqu'à 0,50 m de largeur et 0,90 m de profondeur pour 3 fourreaux PEHD 26/32. Le mètre :	
A31.05b	Tranchée jusqu'à 0,50 m de largeur et 0,90 m de profondeur pour 3 fourreaux PEHD 33/40. Le mètre :	
A31.06	Tranchée jusqu'à 0,50 m de largeur et 0,90 m de profondeur pour 1 fourreau 160. Le mètre :	



N° des prix	Désignation	Montant en chiffres hors taxes
A31.07a	Tranchée jusqu'à 0,50 m de largeur et 1,00 m de profondeur pour 3 fourreaux PVC 25/28. Le mètre :	
A31.07b	Tranchée jusqu'à 0,50 m de largeur et 1,00 m de profondeur pour 3 fourreaux PVC 42/45. Le mètre :	
A31.08a	Tranchée jusqu'à 0,50 m de largeur et 1,00 m de profondeur pour 3 fourreaux PEHD 26/32. Le mètre :	
A31.08b	Tranchée jusqu'à 0,50 m de largeur et 1,00 m de profondeur pour 3 fourreaux PEHD 33/40. Le mètre :	
A31.09	Tranchée jusqu'à 0,50 m de largeur et 1,00 m de profondeur pour 1 fourreau 160. Le mètre :	
A31.10a	Plus-value aux prix A31.01 à A31.09 pour protection en traversée de chaussée. Le mètre :	
A31.10b	Moins-value aux prix A31.01 à A31.09 pour tranchée en espaces verts. Le mètre :	
A31.10c	Moins-value aux prix A31.01 à A31.09 pour des déblais non évacués. Le mètre :	
<b>A32</b>	<p><b>Fouille en tranchées de faibles dimensions pour pose de fourreaux</b></p> <p>Les prix A32 rémunèrent au mètre linéaire l'exécution de fouilles en tranchées de faibles dimensions pour pose de fourreaux de télécommunication. Ils comprennent essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les travaux préparatoires et le repérage des réseaux existants.</li> <li>- L'amenée et replis du matériel.</li> <li>- L'ouverture de la tranchée à l'engin mécanique.</li> <li>- L'évacuation des déblais excédentaires conformément aux dispositions du SOSED.</li> <li>- Le drainage en fond de tranchée.</li> <li>- La fourniture et mise en œuvre du béton auto compactant.</li> <li>- Les contrôles de réception des fourreaux.</li> </ul>	
A32.01a	Micro-tranchée pour 3 fourreaux PVC 25/28 avec 0,30 m de couverture Le mètre :	
A32.01b	Micro-tranchée pour 3 fourreaux PVC 42/45 avec 0,30 m de couverture Le mètre :	
A32.01c	Micro-tranchée pour 3 fourreaux PEHD 26/32 avec 0,30 m de couverture Le mètre :	
A32.01d	Micro-tranchée pour 3 fourreaux PEHD 33/40 avec 0,30 m de couverture Le mètre :	
A32.02a	Mini-tranchée pour 3 fourreaux PVC 25/28 avec 0,30 m de couverture Le mètre :	

N° des prix	Désignation	Montant en chiffres hors taxes
A32.02b	Mini-tranchée pour 3 fourreaux PVC 42/45 avec 0,30 m de couverture Le mètre :	
A32.02c	Mini-tranchée pour 3 fourreaux PEHD 26/32 avec 0,30 m de couverture Le mètre :	
A32.02d	Mini-tranchée pour 3 fourreaux PEHD 33/40 avec 0,30 m de couverture Le mètre :	
A32.02e	Mini-tranchée pour 1 fourreau Ø 160 avec 0,30 m de couverture Le mètre :	
A32.03	Plus-value aux prix A32.01 et A32.02 pour profondeur de couverture supplémentaire jusqu'à 0,80 m Le dcm/m :	
<b>A33</b>	<p><b>Fourniture et pose de chambre de tirage préfabriquées</b></p> <p>Les prix A33 rémunèrent la fourniture et pose de chambres de tirage préfabriquées. Ils comprennent essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les terrassements nécessaires.</li> <li>- Le dressage des parois et fonds de fouille et compactage.</li> <li>- La mise en œuvre du sable pour lit de pose sur 0,10 et compactage.</li> <li>- Fourniture, pose et mise à niveau des dispositifs de couronnement et de fermeture 125 kN pour les chambres de type LT et 400 kN pour les chambres de type KC.</li> <li>- La confection des masques enrobage béton des fourreaux.</li> <li>- La fourniture et pose de l'étiquette d'identification.</li> </ul> <p>A33.01a Chambre L0T L'unité :</p> <p>A33.01b Chambre L1T L'unité :</p> <p>A33.01c Chambre L2T L'unité :</p> <p>A33.01d Chambre L3T L'unité :</p> <p>A33.01e Chambre L4T L'unité :</p> <p>A33.01f Chambre L5T L'unité :</p> <p>A33.02a Chambre K2C L'unité :</p> <p>A33.02b Chambre K3C L'unité :</p> <p>A33.03 Plus-value aux prix A33.01 et A33.02 pour couronnement et fermeture 250 kN L'unité :</p>	
<b>A34</b>	<p><b>Chambres de tirage coulées en place</b></p> <p>Les prix n° A34 rémunèrent la construction en place de chambres de tirage en béton.</p>	

N° des prix	Désignation	Montant en chiffres hors taxes
	<p>Ils comprennent essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les terrassements nécessaires.</li> <li>- Le dressage des parois et fonds de fouille et compactage.</li> <li>- Le béton de propreté.</li> <li>- Le coffrage et ferrailage.</li> <li>- Fourniture, pose et mise à niveau des dispositifs de couronnement et de fermeture 125 kN pour le chambres de type LT et 400 kN pour les chambres de type KC.</li> <li>- La confection des masques enrobage béton des fourreaux.</li> <li>- La fourniture et pose de l'étiquette d'identification.</li> </ul>	
A34.01a	Chambre L0T L'unité :	
A34.01b	Chambre L1T L'unité :	
A34.01c	Chambre L2T L'unité :	
A34.01d	Chambre L3T L'unité :	
A34.01e	Chambre L4T L'unité :	
A34.01f	Chambre L5T L'unité :	
A34.02a	Chambre K2C L'unité :	
A34.02b	Chambre K3C L'unité :	
A34.03	Plus-value aux prix A34.01 et A34.02 pour couronnement et fermeture 250 kN L'unité :	
<b>A35</b>	<p><b>Réfection définitive de tranchées</b></p> <p>Les prix n° A35 rémunèrent au mètre carré la réfection des tranchées sous chaussée, trottoir ou accotement hors zone de pose jusqu'au niveau fini.</p> <p>Ils comprennent essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La fourniture et mise en œuvre des matériaux de constitution de chaussée, trottoirs ou accotements.</li> <li>- Les découpes à la scie.</li> <li>- Les couches d'accrochage.</li> </ul>	
A35.01a	Réfection complète de chaussée pour trafic moyen sur chaussée ancienne (0,35 m GNT A 0/20 + 0,08 m BBSG 0/10) Le mètre carré :	
A35.01b	Réfection complète de chaussée pour trafic faible sur chaussée ancienne (0,30 m GNT A 0/20 + 0,05 m BBSG 0/10) Le mètre carré :	

N° des prix	Désignation	Montant en chiffres hors taxes
A35.02a	Réfection complète de chaussée pour trafic moyen sur chaussée récente (0,20 m GNT A 0/20 + 0,10 GB 0/20 + 0,06 m BBSG 0/10) Le mètre carré :	
A35.02b	Réfection complète de chaussée pour trafic faible sur chaussée récente (0,15 m GNT A 0/20 + 0,08 GB 0/20 + 0,05 m BBSG 0/10) Le mètre carré :	
A35.03a	Réfection complète de trottoir EDC 0/6,3 Le mètre carré :	
A35.03b	Réfection complète de trottoir ESU3 4/6 MSG Le mètre carré :	
A35.04	Plus-value aux prix A35.01 et A35.02 pour utilisation de BB colorés Le mètre carré :	
<b>A36</b>	<p><b>Matériaux modulaires pour chaussée, trottoirs, espaces verts</b></p> <p>Les prix A36 rémunèrent au mètre carré la réalisation de structure de chaussée, trottoirs ou cheminements en matériaux modulaires. Il comprend essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le terrassement, la préparation du fond de forme et compactage.</li> <li>- Évacuation des délais.</li> <li>- La réalisation de la structure et du lit de pose.</li> <li>- Panachage des nuances.</li> <li>- Fourniture et mise en œuvre des matériaux modulaires.</li> <li>- Garnissage des joints, balayage et évacuation du sable excédentaire.</li> <li>- Le damage et toute sujétion de finition.</li> </ul> <p>Les constitutions types sont :</p> <p>1° Chaussée Liant hydraulique : 0,15 m GNT B 0/20 trafic &lt; T3 + 0,20 m GTLH 0/20 trafic &lt; T3 + 0,04 m sable de pose + pavés 0,08 m &lt; épais. ≤ 0,10 m ou dalles. Liant hydrocarboné : 0,15 m GNT B 0/20 trafic &lt; T3 + 0,15 GB 0/14 trafic &lt; T3 + 0,04 m sable de pose + pavés 0,08 m &lt; épais. ≤ 0,10 m ou dalles.</p> <p>2° Trottoirs avec stationnement 0,15 GNT B 0/31,5 + 0,04 m sable de pose + pavés 0,06 m &lt; épais. ≤ 0,08 m ou dalles.</p> <p>3° Trottoirs sans stationnement, voie piétonne et espaces verts 0,10 GNT B 0/31,5 + 0,04 m sable de pose + pavés épais. ≥ 0,06 m ou dalles.</p> <p>Le prix A36.04 rémunèrent au mètre linéaire la réalisation de longrines béton armé pour butées en rives ou transversales. Ils comprennent essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le terrassement, la préparation du fond de forme et compactage.</li> <li>- Évacuation des délais.</li> <li>- Le coffrage.</li> <li>- La fourniture et mise en œuvre du béton et aciers.</li> </ul>	
A36.01a	Pavés béton de type 1 pour chaussée liants hydrauliques Le mètre carré :	
A36.01b	Pavés béton de type 2 pour chaussée liants hydrauliques Le mètre carré :	
A36.01c	Pavés béton de type 3 pour chaussée liants hydrauliques Le mètre carré :	

N° des prix	Désignation	Montant en chiffres hors taxes
A36.01d	Pavés béton de type 1 pour chaussée liants hydrocarbonés Le mètre carré :	
A36.01e	Pavés béton de type 2 pour chaussée liant hydrocarbonés Le mètre carré :	
A36.01f	Pavés béton de type 3 pour chaussée liant hydrocarbonés Le mètre carré :	
A36.01g	Pavés béton de type 1 pour trottoirs avec stationnement Le mètre carré :	
A36.01h	Pavés béton de type 2 pour trottoirs avec stationnement Le mètre carré :	
A36.01i	Pavés béton de type 1 pour trottoirs et espaces verts Le mètre carré :	
A36.01j	Pavés béton de type 2 pour trottoirs et espaces verts Le mètre carré :	
A36.02a	Dalles béton pour chaussée liants hydrauliques Le mètre carré :	
A36.02b	Dalles béton pour chaussée liants hydrocarbonés Le mètre carré :	
A36.02c	Dalles béton pour trottoirs avec stationnement Le mètre carré :	
A36.02d	Dalles béton pour trottoirs et espaces verts Le mètre carré :	
A36.03a	Pavés terre cuite pour chaussée liants hydrauliques Le mètre carré :	
A36.03b	Pavés terre cuite pour chaussée liants hydrocarbonés Le mètre carré :	
A36.03c	Pavés terre cuite pour trottoirs avec stationnement Le mètre carré :	
A36.03d	Pavés terre cuite pour trottoirs et espaces verts Le mètre carré :	
A36.04	Butée BA Le mètre linéaire :	
A36.05a	Plus-value aux prix A36.01 à A36.03 pour lit de pose en sable stabilisé Le mètre carré :	
A36.05b	Plus-value aux prix A36.01 à A36.03 pour joints sable stabilisé Le mètre carré :	
A36.05c	Plus-value aux prix A36.01 à A36.03 pour joints mortier Le mètre carré :	

N° des prix	Désignation	Montant en chiffres hors taxes
A36.05d	Plus-value aux prix A36.01 à A36.03 pour appareillage autre que celui prévu au CCTP Le mètre carré :	
<b>A37</b>	<b>Bande podo-tactile collée</b>  Le prix n° A37 rémunère, au mètre, la fourniture et la mise en oeuvre de dispositif d'éveil de vigilance type bande podo-tactile conforme à la norme NF P 98-351. Ce prix comprend notamment : – Les fournitures et la main d'œuvre pour la mise en place des dispositifs. Ce prix s'applique à la longueur de bande mise en place pour une largeur conforme à la norme NF P 98-351 (zone d'éveil de 400 mm +/- 5 mm).	
A37.01	Bande podo-tactile Le mètre :	
<b>A38</b>	<b>Dossiers de récolement</b>  Les prix n° A38 rémunèrent au forfait et par nature de travaux l'établissement dans les conditions fixées par le C.C.T.P. des dossiers de récolement de l'ensemble des travaux réalisés par l'entrepreneur. Les dossiers sont constitués en 2 exemplaires complets et comprennent les calques originaux réalisés par un géomètre D.P.L.G. ou un topographe agréé par le maître d'œuvre ainsi qu'une transcription informatisée sur CD Rom ou DVD Rom	
A38.01a	Dossier de récolement pour l'ensemble des travaux Forfait :	
A38.01b	Dossier de récolement pour l'ensemble des travaux pour réseaux de télécommunications électroniques Le forfait :	